

**Commission économique pour l'Europe****Bureau régional de
l'Organisation mondiale
de la Santé pour l'Europe**

Réunion de haut niveau sur les transports,
la santé et l'environnement

**Comité directeur du Programme paneuropéen
sur les transports, la santé et l'environnement****Dix-huitième session**

Genève, 25-27 novembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-huitième session*****Qui se tiendra au siège de l'Organisation mondiale
de la Santé, à Genève****I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa dix-septième session et du rapport du Bureau sur sa trente-septième réunion.
4. Maladie à coronavirus (COVID-19) et Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement.
5. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement.

* La dix-huitième session du Comité directeur se tiendra au siège de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avenue Appia à Genève (salle D). Pour accéder aux locaux de l'OMS, les représentants doivent être inscrits sur une liste de participants qui sera communiquée au service d'accueil de l'OMS à l'entrée du bâtiment principal. Il est demandé aux participants de se présenter, avant la session, à l'entrée du bâtiment principal pour se faire délivrer un badge d'identification et indiquer la salle de réunion. Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires des documents cités dans le présent ordre du jour provisoire. Les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web du PPE-TSE, à l'adresse <https://thepep.unece.org/>.
Note : compte tenu de la pandémie actuelle de maladie à coronavirus (COVID-19), si des restrictions sont imposées aux réunions en présentiel et aux voyages internationaux, le secrétariat publiera les informations pertinentes en temps voulu.



6. Gestion et mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - a) Questions financières ;
 - b) Programme de travail pour la période 2020-2021 ;
 - c) Suivi de la réalisation des buts prioritaires ;
 - d) Mécanismes d'application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement :
 - i) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement ;
 - ii) Course de relais ;
 - iii) Partenariats ;
 - iv) Académie ;
 - e) Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux ;
 - f) Stratégie de communication.
7. Questions diverses.
8. Dates et lieux de la prochaine session du Comité, de la prochaine réunion du Bureau et de la prochaine réunion préparatoire.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Le Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) devrait adopter l'ordre du jour de sa dix-huitième session, tel qu'établi par le secrétariat, dont font partie la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU et le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS/Europe), en consultation avec le Bureau du Comité directeur.

Document(s)

Projet d'ordre du jour provisoire (ECE/AC.21/SC/2020/1-EUPCR2016697/5.3/1)

2. Élection du Bureau

Le Comité directeur élira un président et au moins un vice-président, selon que de besoin. Conformément au Règlement intérieur¹, la présidence reviendra, par roulement annuel, à un représentant différent des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement.

Le Comité a décidé à sa dix-septième session (Genève, 21-23 octobre 2019) que le président et les vice-présidents actuels devaient rester en exercice compte tenu du report en novembre 2020 de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2019/2-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2, par. 11 et 12).

Le Comité passera en revue la composition de son Bureau (voir l'annexe au présent document) et envisagera d'élire de nouveaux membres.

¹ Voir <https://thepep.unece.org/rules-procedure>.

3. Adoption du rapport du Comité directeur sur sa dix-septième session et du rapport du Bureau sur sa trente-septième réunion

Le Comité devrait adopter le rapport de sa dix-septième session et prendre note du rapport de la réunion extraordinaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (tenue en ligne le 22 avril 2020), du rapport de la trente-septième réunion du Bureau (tenue en ligne le 29 juin 2020) et du rapport d'une réunion préparatoire à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (tenue en ligne le 30 juin 2020).

Document(s)

Rapport du Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement sur sa dix-septième session
(ECE/AC.21/SC/2019/2-EUPCR1814179/2.1/THE PEP SC/2)

Rapport de la réunion extraordinaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) (document informel n° 1)

Rapport de la trente-septième réunion du Bureau (document informel n° 2)

Rapport de la réunion préparatoire à la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (document informel n° 3)

4. Maladie à coronavirus (COVID-19) et Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

À la réunion extraordinaire du PPE-TSE, les membres du Bureau du Comité directeur ont souligné le nouveau rôle d'importance que le PPE-TSE pourrait jouer après la phase de pandémie de la maladie à coronavirus (COVID-19).

Un séminaire permettra aux participants d'examiner les principaux aspects des effets de la pandémie sur les questions relatives aux transports, à la santé et à l'environnement, et de débattre des activités à mener dans le cadre du PPE-TSE pour aider les pays à faire face à la crise actuelle en élaborant des solutions de transport plus saines et plus efficaces, pour une mobilité durable et résiliente à l'avenir, et en encourageant leur utilisation.

5. Préparatifs de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement

À la réunion extraordinaire du PPE-TSE, le Gouvernement autrichien a annoncé aux États membres que la cinquième Réunion de haut niveau était à nouveau reportée, cette fois en 2021, en raison de la pandémie.

Le Comité directeur souhaitera peut-être approuver le report, étudier la contribution que le PPE-TSE peut apporter à la réflexion sur la crise actuelle et poursuivre les préparatifs de la Réunion de haut niveau.

En outre, le Comité devrait se pencher sur les incidences de la pandémie sur les thèmes dont l'examen est prévu pendant l'événement et sur son programme et revoir celui-ci en conséquence.

Enfin, le Comité examinera les projets de documents relatifs aux résultats attendus de la Réunion de haut niveau, y compris le projet de déclaration et le projet de plan de travail pour la période 2021-2026.

Compte tenu du report de la Réunion de haut niveau, le Comité directeur souhaitera sans doute examiner le nouveau calendrier des préparatifs.

Document(s)

Projet de déclaration de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2020/3-EUPCR2016697/5.3/3)

Projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme (ECE/AC.21/SC/2020/6-EUPCR2016697/5.3/6)

Projet de plan de travail pour la période 2021-2026 (ECE/AC.21/SC/2020/7-EUPCR2016697/5.3/7)

Faits et chiffres relatifs au Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) (ECE/AC.21/SC/2020/8-EUPCR2016697/5.3/8)

Mobilité pendant et après une épidémie, à court et à moyen terme (ECE/AC.21/SC/2020/9-EUPCR2016697/5.3/9)

Mobilité pendant et après une épidémie, à moyen et à long terme (ECE/AC.21/SC/2020/10-EUPCR2016697/5.3/10)

6. Gestion et mise en œuvre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

a) Questions financières

Le secrétariat informera le Comité de l'utilisation des fonds en 2020 et des dépenses prévues en 2021 sur la base de son programme de travail. Les délégations souhaiteront peut-être annoncer des contributions en espèces ou en nature à l'appui de la mise en œuvre des activités du PPE-TSE.

Document(s)

Situation du Fonds d'affectation spéciale du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/SC/2020/5-EUPCR2016697/5.3/5)

b) Programme de travail pour la période 2020-2021

À sa onzième réunion (Genève, 23 octobre 2009), le Bureau du Comité directeur a demandé au secrétariat d'établir chaque année un programme de travail détaillé qui rende compte des activités menées au cours des années précédentes et des résultats escomptés pour les années à venir².

Le Comité directeur est invité à passer en revue les activités réalisées en 2020 et à adopter son programme de travail pour la période 2020-2021.

Document(s)

Projet de programme de travail pour la période 2020-2021 (ECE/AC.21/SC/2020/4-EUPCR2016697/5.3/4)

c) Suivi de la réalisation des buts prioritaires

À la dix-septième session du Comité directeur, le secrétariat a présenté l'état de la mise en œuvre nationale du PPE-TSE, en particulier les principaux faits nouveaux, les difficultés et les facteurs favorables, recensés d'après les réponses à un questionnaire annuel pour la période 2011-2018.

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner le mécanisme actuel d'établissement de rapports visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PPE-TSE, et étudier plus avant le mécanisme d'évaluation permettant de déterminer les besoins des pays et les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du PPE-TSE, sur la base des réponses à un questionnaire annuel pour la période 2011-2018.

² Voir le rapport de la onzième réunion du Bureau (par. 2), disponible à l'adresse <https://thepep.unecce.org/events/bureau-meeting-2009-geneva>.

Le Comité directeur souhaitera peut-être aussi réfléchir aux propositions à soumettre à la Réunion de haut niveau en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du PPE-TSE.

d) Mécanismes d'application du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement

i) Plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement

Un plan d'action national pour les transports, la santé et l'environnement est un outil indispensable et un mécanisme essentiel pour la mise en place de transports sains et durables dans le pays. De tels plans impliquent une collaboration entre les secteurs et contribuent ainsi à la réalisation des objectifs du PPE-TSE.

Le Comité directeur souhaitera peut-être étudier les moyens d'aider les États membres qui le souhaitent à mettre au point des plans d'action nationaux pour les transports, la santé et l'environnement et de renforcer les capacités des pays pour l'intégration des politiques dans ces domaines.

ii) Course de relais

La course de relais du PPE-TSE, mise en place en application de la Déclaration d'Amsterdam de 2009³ et relancée à la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement (Paris, 14-16 avril 2014), offre une occasion de mettre en commun les données d'expérience et les pratiques optimales en matière de transports et de mobilité sains et durables ; il s'agit de l'un des principaux mécanismes de mise en œuvre de la Déclaration de Paris⁴.

En raison de la pandémie, il n'y a pas eu de course de relais en 2020. Toutefois, les délégations souhaiteront peut-être examiner les activités pouvant être organisées à l'avenir dans le cadre du mécanisme de mise en œuvre actuel. Le Comité voudra peut-être proposer que les courses de relais soient temporairement remplacées par des événements en ligne.

iii) Partenariats

Les partenariats du PPE-TSE fournissent au Programme un moyen efficace de soutenir la mise en œuvre de son plan de travail pour ce qui est des aspects relatifs à la conception d'outils et de méthodes, et de doter les États membres des moyens techniques nécessaires à la mise en œuvre du PPE-TSE au niveau national.

Le Comité directeur souhaitera sans doute réfléchir à la manière dont les partenariats pourraient continuer à appuyer la réalisation des objectifs prioritaires du PPE-TSE compte tenu de la crise actuelle.

iv) Académie

La Déclaration de Paris prévoyait la mise en place d'un nouveau mécanisme de mise en œuvre, à savoir l'Académie du Programme paneuropéen. L'objectif de l'Académie du PPE-TSE est d'associer la science, la politique et la pratique, et de servir à renforcer les capacités dans une optique intégrant les transports, la santé, l'environnement et l'aménagement du territoire, ce qui devrait ainsi faciliter l'acquisition de nouvelles connaissances et permettre de tirer parti des réalisations et des expériences du PPE-TSE.

À la dix-septième session du Comité directeur, le secrétariat a passé en revue les activités réalisées et proposées pour l'Académie du PPE-TSE et a souligné que les ressources financières et humaines étaient insuffisantes pour que ce mécanisme de mise en œuvre puisse jouer pleinement le rôle qui lui a été assigné, à savoir associer la science, la

³ https://thepep.unece.org/sites/default/files/2017-05/Amsterdam%20Declaration%20final_FR.pdf.

⁴ https://thepep.unece.org/sites/default/files/2017-05/Paris_Declaration_in_French_final.pdf.

politique et la pratique et renforcer les capacités des États membres en matière d'élaboration de politiques intégrées⁵.

Le Comité souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'Académie du PPE-TSE et les prochaines mesures à prendre pour renforcer son rôle en tant que mécanisme de mise en œuvre d'importance, et étudier notamment les moyens susceptibles de mobiliser efficacement des ressources afin d'élargir la gamme des activités et d'accroître les chances d'obtenir un ensemble de bons résultats à la suite de la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement en 2021.

Document(s)

Plan des activités de l'Académie du Programme paneuropéen pour la période 2020-2021 (document informel n° 4)

e) Renforcement des synergies avec d'autres organisations et mécanismes internationaux

Le Comité sera informé de la collaboration entre le Programme et les mécanismes internationaux pertinents afin de renforcer les synergies.

À la réunion extraordinaire du PPE-TSE, la nécessité d'élaborer rapidement des orientations en matière de transports, de santé et d'environnement pour soutenir les efforts de reprise post-confinement a été énoncée⁶. Le secrétariat présentera un document d'orientation, intitulé « Supporting healthy urban transport and mobility during the easing of COVID-19 measures » (Soutenir des transports urbains et une mobilité sains pendant l'assouplissement des mesures liées à la COVID-19), élaboré en collaboration avec le siège de l'OMS, ainsi qu'un document d'orientation technique intitulé « Moving around during the COVID-19 outbreak » (Se déplacer pendant l'épidémie de COVID-19).

En outre, le secrétariat fournira des informations sur une série de webinaires thématiques abordant différents problèmes en matière d'environnement et de santé dans le cadre de la COVID-19.

f) Stratégie de communication

Le secrétariat présentera une liste des activités de communication proposées pour le PPE-TSE en 2021.

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner les possibilités d'accroître la visibilité du PPE-TSE, tout en encourageant une plus grande participation de toutes les parties prenantes potentielles.

Les États membres seront invités à étudier et à proposer des approches innovantes et partager de bonnes pratiques pouvant être appliquées pour faire connaître le PPE-TSE et le mettre en valeur.

7. Questions diverses

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner d'autres points présentant un intérêt dans les domaines des transports, de la santé et de l'environnement.

⁵ Voir le document informel n° 5 présenté à la dix-septième session du Comité directeur du PPE-TSE, par. 19 à 24, disponible à l'adresse <https://thepep.unece.org/sites/default/files/2019-10/Informal%20document%2005%20-%20Proposed%20Work%20Plan%20Activities%20for%20THE%20PEP%20Academy.pdf>.

⁶ Voir le rapport de la réunion extraordinaire du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), par. 18, disponible à l'adresse <https://thepep.unece.org/sites/default/files/2020-06/Report%20special%20THE%20PEP%20meeting%20clean%20for%20web.pdf>.

8. Dates et lieux de la prochaine session du Comité, de la prochaine réunion du Bureau et de la prochaine réunion préparatoire

Le Comité directeur souhaitera peut-être examiner le calendrier des prochaines réunions.

La date de la dix-neuvième session du Comité directeur, ainsi que les dates et lieux de la prochaine réunion du Bureau et de la prochaine réunion préparatoire seront fonction de la date de la Réunion de haut niveau.

Annexe

Composition du Bureau

La composition actuelle du Bureau est la suivante.

Secteur de la santé

- M. Mihail Kochubovski (Macédoine du Nord)
- M^{me} Vigdis Ronning (Norvège) – Vice-Présidente

Secteur des transports

- M. Vadim Donchenko (Fédération de Russie) – Vice-Président
- M. Julien Fernandez (France)
- M. Matthias Rinderknecht (Suisse)

Secteur de l'environnement

- M^{me} Biljana Filipovic (Serbie)
 - M^{me} Nino Tkhilava (Géorgie)
 - M. Robert Thaler (Autriche) – Président
 - M. Mario Fruianu (Pays-Bas)
-